

"Le militant à l'issue du travail accompli sera fier de ce qu'il fait, plus que de ce qu'il est !"

Robert BOTHEREAU "

Numéro 201- Nov. 2014

L'in **FO44**



CAP Locale du 13 novembre 2014

Liste d'aptitude de B en A

Les conditions statutaires

- être fonctionnaire de catégorie B en activité de la DGFIP et justifier d'au moins 15 ans de services publics dont 8 ans de services effectifs dans cette catégorie.
- Ne pas avoir bénéficié d'une liste d'aptitude le **1^{er} septembre 2005**,
- Ne pas être admis à la retraite avant le 1^{er} septembre 2015,



S
P
É
C
I
A
L

C
A
D
R
E
S

A

Extrait de l'instruction

Il est rappelé que, le fait de pouvoir dérouler ou non une carrière suffisamment longue dans le nouveau grade n'est plus considéré comme un élément conditionnant une inscription sur la liste d'aptitude dès lors que les agents proposés présentent les aptitudes requises pour être promus au corps supérieur.

En conséquence, il convient de porter une attention particulière aux candidatures des excellents agents en fin de carrière, notamment ceux âgés de 58 ans et plus au 31 décembre de l'année au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie.

La valeur professionnelle est appréciée sur la base des critères suivants :

- prise en compte des évaluations (ou notations) des 5 dernières années (appréciations et cadences d'avancement)
- aptitudes à exercer les fonctions du corps supérieur
- aptitudes à exercer des fonctions d'encadrement
- aptitude à la mobilité fonctionnelle et géographique
- les fonctions "supplémentaires" exercées: formation, tutorat, GHV, participation à des GT...
- le parcours professionnel

IMPORTANT : la CAP locale émet un avis. La décision ne sera définitive qu'après avoir été entérinée par la CAP nationale l'an prochain. Cela signifie que des noms proposés par la CAP locale soient écartés par la CAP nationale



Les chiffres

	2014	2013
Nombre de postulants	53	49
• FF	37	34
• FGP	16	15
Nombre de dossiers "Excellent"	5* <i>* déjà classés excellents en 2013</i>	7* <i>* dont 4 déjà classés excellents en 2012</i>
Nombre de dossiers "A revoir"	42	42

Cette année, contrairement aux années précédentes, le plan de qualification est connu à la date de la CAP. L'administration nous indique que la Loire Atlantique devrait bénéficier de 2 promotions.

Pour établir la liste de cette année, la Direction a repris les 5 agents proposés en 2013 et non promus en 2014, par la CAP nationale. Il s'agit d'un agent proposé non promu en 2012 et 2013 et des 3 agents classés les années précédentes et écartés par la CAP locale en 2012 et réintégrés en 2013.

Sur proposition de la Direction, un agent a été intercalé dans la liste des propositions.

FO est, comme à son habitude, intervenu sur plusieurs dossiers, pas seulement dans le but d'obtenir une inscription sur la liste des heureux élus mais aussi, et surtout, pour apporter aux agents des réponses concrètes: marges de progression, potentialité ...

Les motifs avancés par la direction pour justifier de la non -sélection de certains dossiers : dossier au pied du podium, dossier repéré, dossier qui doit progresser, première présentation, trop jeune, trop vieux, il faut se mettre en avant, notation insuffisante, concours conseillé, mobilité géographique et/ou fonctionnelle insuffisante ... Un doute sur votre dossier : n'hésitez pas à nous contacter.

Les raisons sont nombreuses pour écarter un dossier mais elles le seraient aussi pour choisir pour justifier de la retenue de beaucoup de dossiers.



Compte tenu des volumes de promotions de plus en plus réduits, il ne suffit plus d'être excellent : il faut être le meilleur des meilleurs (la crème de la crème) et ce depuis de nombreuses années...

VOTE	FO DGFIP	CFDT /Solidaires/ CGT
	Abstention	Contre

Il n'est pas possible de diffuser la liste des promus par liste d'aptitude sur des sites internet. Si vous voulez redevoir cette information, vous pouvez prendre notre attache par courriel fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr

Afin que vos candidatures soient défendues en CAP nationale, vous pouvez transmettre copie de votre demande à **F.O.-DGFIP** : contact@fo-dgfip.fr

Les élus FO DGFIP 44	Sophie LAINE Titulaire	Frédérique CAILLIERE Suppléante
--------------------------------	----------------------------------	---

☎ 02-40-20-76-56. - 📧 fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

Permanences

VERSAILLES : les matins sauf le mercredi (02.40.20.76.56)

CAMBRONNE : le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)